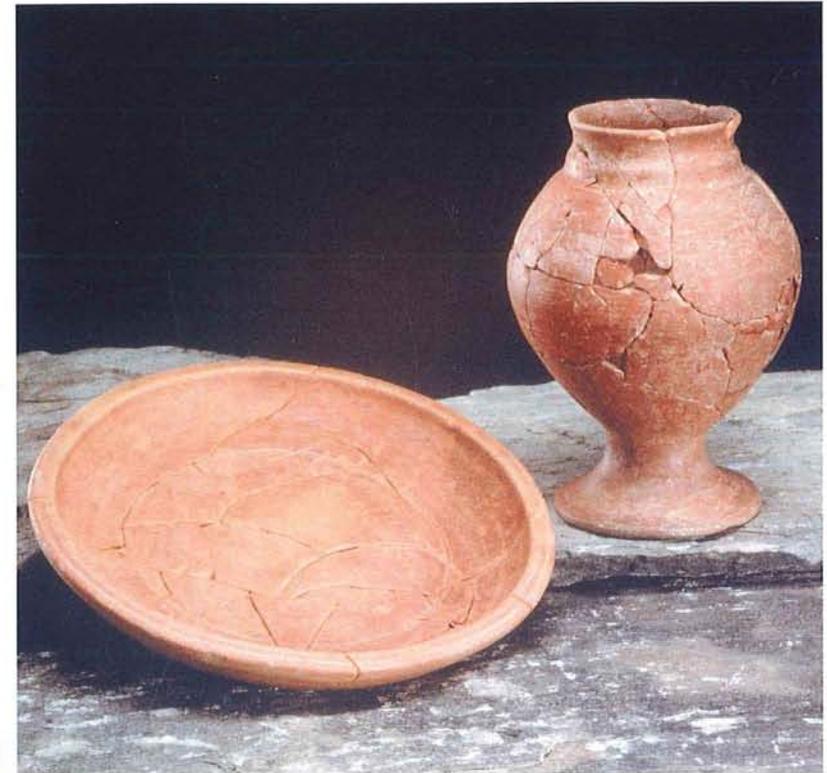


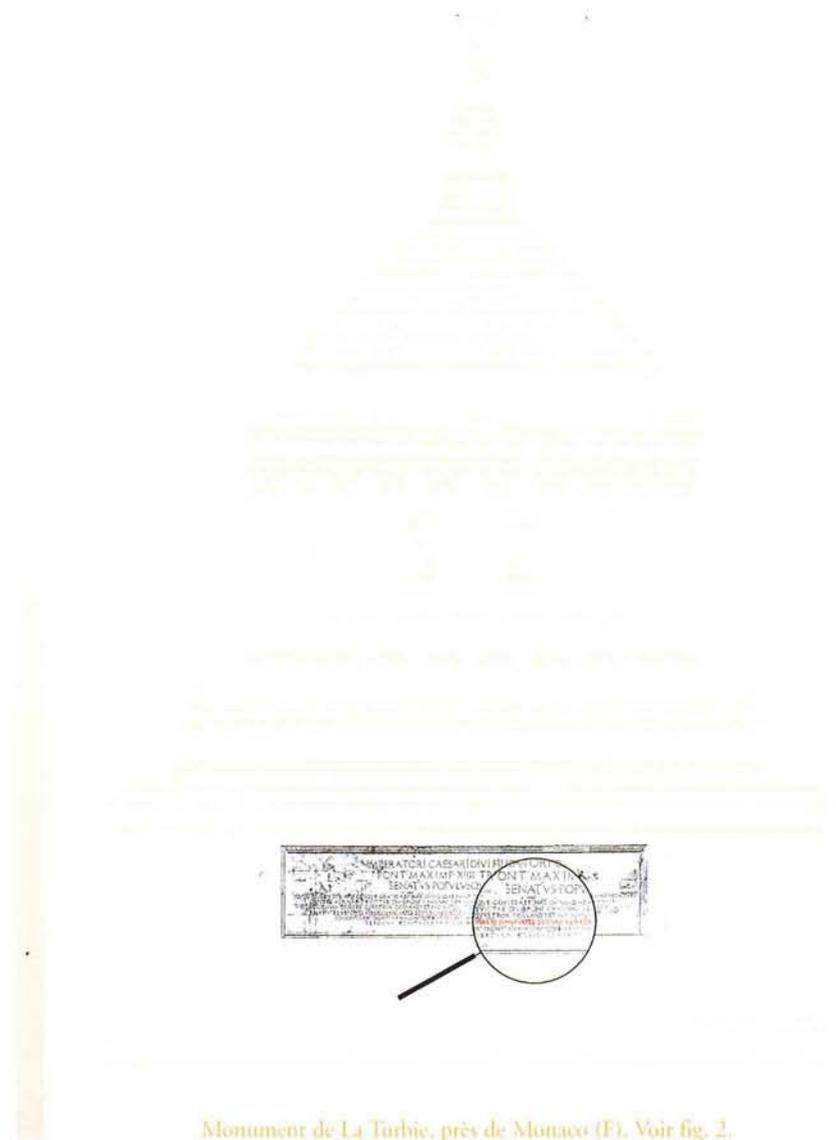
Emplacements des tombes et cimetières sédunes

1: La Sitterie, ancien «Petit Séminaire». 2: Avenue Ritz n° 20, maison Duval. 3: Rue de la Cathédrale n° 19, bâtiment La Treille. 4: Crypte de la Cathédrale. 5: Rue de Lausanne n° 10 (ancienne maison Cocatrix). 6: Rue de la Porte-Neuve (anciens magasins «Porte-Neuve»). 7: Avenue de la Gare n° 30 (ancienne maison Mutti et nouveaux grands magasins «Manor»). 8: Place du Midi (ancien Hôtel du Midi). 9: Sous-le-Scex (emplacement de l'église médiévale). 10: Colline de Valère. 11: Passage de La Matze. 12: Avenue du Petit-Chasseur (bâtiment scolaire Saint-Guérin). 13: Rue de Lausanne (n° 76-78 et 84).



*A la recherche des Sédunes...
un peuple celtique disparu*

*A la recherche des Sédunes...
un peuple celtique disparu*



Monument de La Turbie, près de Monaco (F). Voir fig. 2.

A la recherche des Sédunes... un peuple celtique disparu

Philippe Curdy et Olivier Paccolat

Les Sédunes, peuplade celtique attestée par les inscriptions et les textes antiques, occupaient le Valais central au dernier siècle avant notre ère. La question de leur origine n'est pas résolue. Était-ce une population autochtone installée dans la vallée depuis des temps immémoriaux ou le fruit d'une migration celtique, notamment de celle qui vit les Gaulois franchir les Alpes et s'emparer de Rome au début du IV^e siècle avant J.-C. ? Pour les auteurs latins et en particulier César qui est le premier à les mentionner, cette question ne se pose pas : tout comme les trois autres peuplades du Valais – les Nantuates dans le Chablais, les Véragues dans la région de Martigny et les Ubères en Haut-Valais – les Sédunes sont considérés juste avant la conquête romaine comme de véritables Gaulois. Aujourd'hui, pour tenter d'approcher ce peuple disparu, l'archéologue est contraint, face à la pauvreté des sources écrites, d'analyser en détail les moindres vestiges découverts dans le sous-sol. Grâce à la présence de nombreuses et riches sépultures sur le territoire de la ville de Sion, il peut aborder, avec les réserves d'usage, le mode de vie, les coutumes et l'organisation sociale de cette tribu alpine.

Remerciements à Sophie Broccard, Antoine Lugon, Jean-Christophe Moret pour la relecture des textes.

Que disent les textes et les inscriptions antiques?

Les textes antiques



Le nom du peuple des Sédunes entre dans l'histoire lors d'un épisode célèbre de la Guerre des Gaules écrit par le général romain Jules César (fig. 1): la bataille d'Octodure en 57 avant J.-C. (*Bellum Gallicum*, III, 1-6).

En partant pour l'Italie, César envoya Servius Galba avec la XII^e légion et une partie de la cavalerie chez les Nantuates, les Vérages et les Sédunes, dont le territoire s'étend depuis la frontière des Allobroges, le lac Léman et le Rhône jusqu'aux grandes Alpes(...). Il y avait plusieurs jours qu'il (Galba) hivernait là,

et il venait de donner l'ordre qu'on y fit des provisions de blé, quand soudain ses éclaireurs lui apprirent que la partie du bourg laissée aux Gaulois avait été complètement abandonnée pendant la nuit et qu'une immense foule de Sédunes et de Vérages occupait les montagnes environnantes.

Cet important fait d'armes oppose une partie des troupes romaines aux habitants de la région de Martigny, les Vérages. Malgré une volonté farouche, le sort de la bataille ne fut pas favorable aux autochtones. Selon César, plus de trente mille Valaisans (!) auraient alors péri. Les Romains subirent sans doute de sérieuses pertes, car ils durent se replier dans la région de Genève pour y établir leurs quartiers d'hiver.

Ce texte constitue le premier témoignage d'un événement historique ayant eu lieu sur le territoire de notre canton. Il ressort du récit de César qu'il existait sans doute une alliance ou un

traité entre les Vérages et leurs voisins Sédunes, puisque ceux-ci n'ont pas hésité à venir leur prêter main forte. Une entente entre ces deux tribus est également suggérée par un autre historien latin contemporain, Tite-Live, qui raconte dans son imposante «Histoire de Rome» (*Ab Urbe condita libri*, XXI, 38) que la région des Alpes Poenines, le Valais d'alors, était habitée par une population appelée les *Sedunoveragri*. Cette contraction des noms des deux peuplades valaisannes est inédite. Tite-Live avait-il ses propres sources ou doit-on plutôt y voir une mauvaise interprétation du texte de César? L'épisode de la bataille d'Octodure sera ensuite repris par certains auteurs, notamment Dion Cassius vers la fin du II^e siècle après J.-C. (*Histoire romaine*, XXXIX, 5) et Orose au V^e siècle après J.-C. (*Historiae adversus paganos*, VI, 8, 1-5), qui omettent cependant de citer le nom des Sédunes.

Les inscriptions

Les inscriptions mentionnant le nom des Sédunes datent toutes de l'époque où le Valais est officiellement sous la tutelle de l'Empire romain. Vers 15 avant J.-C., l'empereur Auguste décide d'entreprendre la conquête des Alpes et, sous la conduite de Tibère et de Drusus, annexe ce territoire. Pour commémorer cette action, il fait élever en 7/6 avant J.-C. un imposant trophée

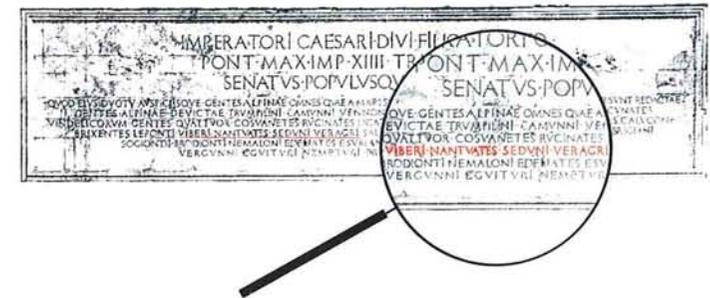


Fig. 2 L'inscription de La Turbie, près de Monaco (F). On reconnaît le nom des quatre tribus du Valais: *Uberi, Nantuates, Seduni, Veragri* (les Ubères, Nantuates, Sédunes et Vérages). 7/6 avant J.-C.



Fig. 3 Inscription trouvée à St-Maurice: dédicace faite à l'empereur Drusus César par les quatre cités valaisannes. Plaque (?) calcaire. 23 après J.-C. Vestibule de l'Abbaye de St-Maurice. Texte et traduction voir p. 24.



Fig. 4 Inscription trouvée à Sion. Les Sédunes rendent hommage à leur «patron», l'empereur Auguste. Plaque calcaire. 8/7 avant J.-C. Vestibule de l'hôtel de ville de Sion. Texte et traduction voir p. 24.

encore visible à la Turbie au-dessus de Monaco. Sur ce monument étaient gravés les noms de toutes les peuplades vaincues ou soumises à l'occasion de la campagne militaire (fig. 2). L'inscription, aujourd'hui presque entièrement détruite, nous a heureusement été transmise par Pline l'Ancien qui en a recopié le texte au I^{er} siècle après J.-C. (*Naturalis Historia*, III, 135-137). Les Sédunes y figurent en bonne place aux côtés de leurs voisins valaisans, les Nantuates, les Véragres et les Ubères. On ne connaît pas les conditions qui ont conduit à la mise sous tutelle du Valais. Le souvenir de la bataille d'Octodure, encore dans les mémoires deux générations plus tard, a dû sans doute peser lourd sur le choix de résister ou non à l'envahisseur. On pense en fait que la conquête s'est effectuée pacifiquement; les notables locaux ont préféré se soumettre de leur plein gré à Rome plutôt que de s'aventurer dans un conflit à l'issue plus qu'incertaine. Dans le cas contraire, on ne comprendrait pas pourquoi il existe autant d'inscriptions de la part des *III civitates Vallis Poenina* - les quatre cités du Valais - honorant l'empereur romain et les membres de la famille impériale dès le

début du I^{er} siècle après J.-C. (fig. 3). Les Sédunes se singularisent d'ailleurs dans cette ferveur: en 8/7 avant J.-C., au moment de la construction du Trophée de la Turbie, ils sont les premiers à rendre hommage à l'empereur Auguste au titre de «patron» (*patronus*) (fig. 4). Par la suite, le nom des Sédunes ne sera attesté qu'une seule fois, sur une stèle funéraire, datée du III^e siècle après J.-C. et comportant la mention incomplète d'un personnage important de la cité des Sédunes.

Le nom de *Sedunum*

L'origine du nom celtique des Sédunes est sans doute à mettre en relation avec celui de la Sionne, la rivière qui traverse la ville actuelle. Le terme ferait référence à un attribut caractérisant une population «paisible» ou «bienveillante». D'autres y voient une racine dérivant du nom du «cerf», animal par ailleurs fréquent dans la mythologie celtique. Que ce soit à l'époque gauloise (*seduni*) ou à l'époque romaine (*civitas sedunorum*), ce vocable ne peut en aucun cas être assimilé à une agglomération ou une localité. Il correspond à une *civitas* qui est une entité politique regroupant plusieurs communautés dont le territoire



Fig. 5 Monnaie mérovingienne frappée à Sion. Fin du VI^e siècle après J.-C. On reconnaît le mot SEDUNINSI sur le revers. Cabinet cantonal de numismatique, Sion.

devait couvrir le Valais central (voir plus bas). Quant à savoir quel nom portait l'agglomération romaine de Sion, cela reste sujet à discussion. Il faut cependant écarter d'emblée le nom de *Sedunum* qui n'est attesté par les textes qu'à partir du IX^e siècle après J.-C. Certains auteurs, sur la base du récit du géographe Ptolémée (II^e siècle après J.-C.), ont proposé d'identifier la ville antique de Sion à une localité du nom de *Drusomagos*, dont l'origine pourrait être aussi bien gauloise, le «marché (ou champ) des buissons», que romaine, le «marché de Drusus». Mais aucun témoignage épigraphique ne vient pour l'heure appuyer cette hypothèse. Aux VI^e et VII^e siècles, les actes des conciles auxquels participent les différents évêques de Sion, rapportent toujours le nom de la *civitas* et non celui de l'agglomération. Plusieurs appellations sont attestées: *Sidunis*, *Sedunis*, voire *Sidonis*. La même terminologie est encore utilisée sur les monnaies frappées à cette époque (fig. 5). Ainsi, s'il ne fait aucun doute que les Sédunes ont transmis leur nom à la ville de Sion, il aura fallu attendre près de neuf siècles pour que cette appellation, attribuée à toute une région, soit réservée exclusivement au chef-lieu valaisan.

Les Sédunes vus par les archéologues

Parler de la population sédune, pour l'archéologue, s'avère une entreprise quelque peu périlleuse. Pour l'essentiel, nos connaissances reposent sur l'étude des sépultures, une cinquantaine en tout, découvertes sur le territoire de l'actuelle ville de Sion. Paradoxalement, c'est par l'étude de ses morts que l'archéologue essaie de faire revivre cette population...

Il faut bien sûr relativiser les interprétations provenant des documents archéologiques, qui, au moment de leur mise au jour, ont déjà suivi tout un parcours et une sélection, souvent non contrôlés par le scientifique. Par exemple, dans le cas de sépultures, on en est réduit à observer des matériaux ayant résisté aux outrages du temps (ossements, céramiques ou pièces en métal) car les éléments putrescibles comme le bois, les tissus ou les végétaux disparaissent rapidement au cours des siècles. Aujourd'hui, l'application de méthodes sophistiquées, souvent coûteuses, permet d'aller plus loin dans les interprétations: par exemple, l'observation au microscope de certaines pièces métalliques laisse apparaître des traces infimes de tissus oxydés et permet de reconstituer l'habillement de l'époque. A Sion, l'utilisation assez systématique de ces méthodes depuis le milieu des années 1990 a apporté des précisions intéressantes sur l'habit celtique.



Fig. 6 Anneaux de chevilles «à têtes de serpent» en bronze. Tombes celtiques de Lens. Vers 80 avant J.-C. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

Les anneaux à «têtes de serpent»

Un des traits distinctifs propres aux Celtes du Valais est de porter des anneaux de chevilles d'un style particulier, appelés traditionnellement «anneaux valaisans». L'un des types les plus caractéristiques, en vogue au cours du I^{er} siècle avant J.-C., a été défini par les archéologues sous le terme d'anneau «à têtes de serpent» (fig. 6 et 7). Cette parure présente aux extrémités un décor composé de deux yeux schématisés par des cercles concentriques et de grandes moulures qui font effectivement penser à la tête d'un reptile. Au début du XX^e siècle, David Viollier, alors conservateur au Musée national suisse et passionné d'archéologie valaisanne, avait déjà remarqué cette particularité, faisant un lien entre certains types d'anneaux «valaisans» et les peuples celtiques, Sédunes et Vérages. On dénombre à ce jour plus d'une centaine d'anneaux «à têtes de serpent», correspondant à près de quarante points de découverte (fig. 8). La répartition de ces pièces coïncide avec une aire géographique centrée sur la ville de Sion; la frontière



Fig. 7 Anneaux de chevilles «à têtes de serpent», trouvés à Sion, avenue de la Gare n° 30 (ancienne Maison Mutti). I^{er} siècle avant J.-C. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

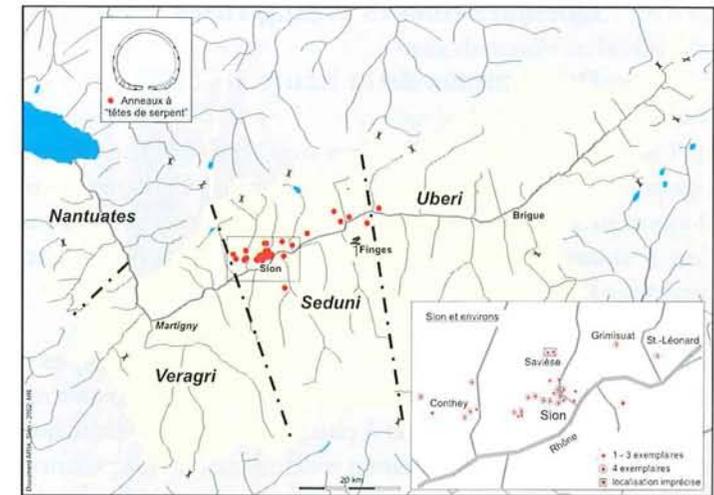


Fig. 8 Carte de répartition des anneaux de chevilles «à têtes de serpent» et frontières proposées des territoires des peuples celtiques au I^{er} siècle avant J.-C.

occidentale correspond à la région de Vétroz, la limite orientale à l'Illgraben et Loèche. Ces parures se retrouvent aussi bien en plaine - Sion, Bramois ou Loèche - qu'en montagne - Hérémente, Bluche ou Lens. Leur répartition pourrait parfaitement correspondre au territoire politique des Sédunes. Dans les sépultures où l'âge et le sexe du défunt ont pu être déterminés, il s'agissait de femmes adultes ou âgées; les jeunes filles n'en auraient pas porté. Ces anneaux pourraient donc être le signe distinctif des femmes sédunes mariées ou ayant intégré la tribu des Sédunes par mariage. Vu le diamètre de ces parures, moins de huit centimètres, ainsi que la manière dont elles étaient portées, une paire sertie à chaque cheville, il était vraisemblablement impossible de les ôter! L'élégance et le rang enviable que représentait la possibilité d'arborer ce bijou permettaient sans doute d'accepter sans rechigner quelques douleurs aux jambes. On imagine les délicieux tintinnabulements qui, les jours de marché, devaient résonner dans le Sion d'autrefois!

Quelques tombes prestigieuses

Des femmes de la haute société

Les sépultures féminines sont donc aisément identifiées grâce à la présence d'anneaux de chevilles. Certaines contiennent un très riche mobilier que l'on associe généralement à des personnes de haut rang. Une tombe découverte récemment au Passage de la Matze l'illustre parfaitement.

Au mois de juin 1998, des sondages archéologiques de contrôle sont effectués avant la construction d'un immeuble résidentiel au Passage de la Matze. A plus de 3 m de profondeur, quelques ossements et une coloration verdâtre, indice de la présence de bronze,



Fig. 9 Passage de la Matze, tombe découverte en 1998. Agrafes, bague, bracelet et anneaux de chevilles en bronze (fragments), couteau et monnaies. Vers 50/30 avant J.-C. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

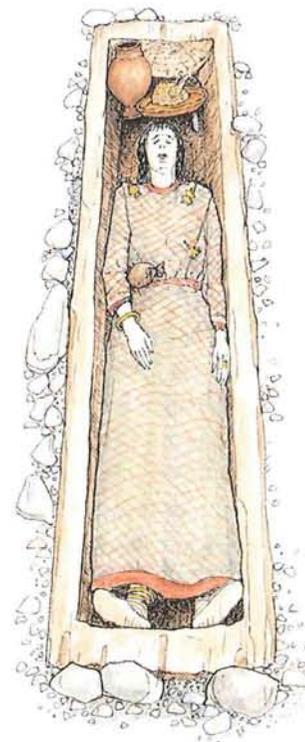


Fig. 10 Reconstitution de la sépulture du Passage de La Matze.

attirent l'attention. Les travaux de fouille archéologique dévoilent un squelette couché sur le dos, dont la jambe gauche avait été arrachée par l'excavatrice. Lors des décapages successifs, la fosse de la sépulture apparaît, creusée à près de 1,50 m de profondeur. L'analyse anthropologique des ossements définit la présence d'une femme décédée à l'âge de 20 ou 25 ans. La position du crâne montre que la tête avait été surélevée sur un coussin. Les os des bras, fortement redressés au niveau des coudes, devaient reposer à l'origine contre les bords d'un cercueil de forme arrondie. Par analogie avec d'autres découvertes, on restitue un tronc évidé recouvert d'une planche calée par deux grandes pierres.

Près du crâne, on avait déposé une bouteille, un grand plat contenant les restes d'une poule et, sous ce dernier, un petit couteau en fer à manche en os (fig. 9, 10, 15 et 18). La jeune femme avait été enterrée dans son habit d'apparat, maintenu par trois fibules, agrafes en bronze finement décorées. Les études ont confirmé la présence d'un *peplos*, habit coupé dans un grand tissu et fixé simplement aux épaules, à la mode gréco-romaine. La jeune femme portait également une bague en bronze et un bracelet massif. Une paire d'anneaux en bronze «à têtes de serpent» cerclait chaque cheville. Enfin, sur le côté droit, au niveau de la ceinture, trente monnaies, agglomérées par l'oxydation, devaient à l'origine avoir été déposées ensemble

dans une bourse en cuir accrochée à la ceinture. Elles correspondent toutes à un type de monnayage bien connu en Valais et attribué aux Véragres de la région de Martigny. Tous ces éléments permettent de dater l'inhumation vers 50-30 avant J.-C.

Cette riche sépulture n'est pas isolée dans le quartier. A quelques centaines de mètres de là, au fond de l'avenue du Petit-Chasseur, les archéologues ont découvert plusieurs tombes dans les années 1960 et 1990. L'une d'elles contenait le corps d'une femme âgée de 50 ans environ, accompagnée de parures et d'offrandes identiques à celles de la jeune femme du Passage de La Matze, à la seule différence que sur le plat se trouvaient des œufs de poule.

Des guerriers puissamment armés

L'une des particularités qui ressort de l'étude des tombes celtiques à Sion est la présence fréquente de sépultures de guerriers. Au début du siècle passé déjà, lors de la construction de la maison Duval au n° 20 de l'avenue Ritz, on avait signalé la présence de tombeaux celtiques et celle d'épées en bronze, armes malheureusement disparues depuis. Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, les découvertes de tombes de guerriers n'ont cessé de se multiplier.

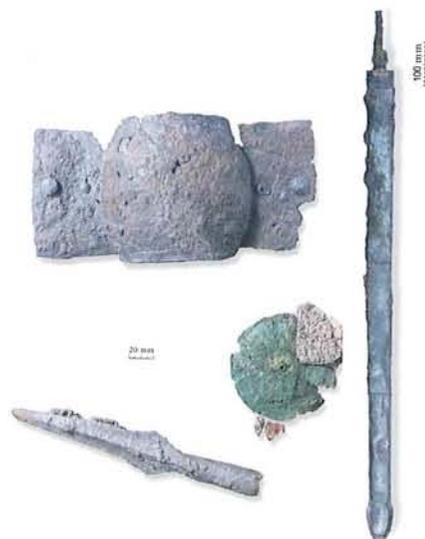


Fig. 11 Nécropole celtique de Sous-le-Scex, tombe 546. Panoplie d'un guerrier. Epée en fer dans son fourreau en bronze, pointe de javeline, umbo de bouclier en fer. Disque en bronze. Longueur de l'épée env. 1 m, de la pointe de lance env. 20 cm. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

Les Gaulois, le fait est connu tant par les textes des auteurs antiques que par l'archéologie, étaient attachés à la symbolique de l'arme, de caractère divin. Le bouclier et la lance pouvaient désigner le citoyen combattant, l'épée la marque du noble, le casque que l'on retrouve beaucoup plus rarement dans les tombes, l'insigne du chef.

En 1965, Olivier-Jean Bocksberger effectue le dégagement d'une tombe dans le quartier de Saint-Guérin. Le défunt, un homme adulte, était accompagné d'une lance, d'une longue épée en fer dans son fourreau en bronze et d'un disque énigmatique en tôle de bronze, orné de deux défenses de sanglier. Trois ans plus tard, on dégage au fond de l'avenue du Petit-Chasseur une seconde sépulture: le guerrier, armé de son épée, était quant à lui, accompagné d'un vase en forme de toupie qui devait contenir un breuvage, du vin probablement. Mais les informations les plus riches proviennent des fouilles récentes effectuées dans la nécropole celtique de Sous-le-Scex, sous les vestiges de l'église funéraire médiévale.

Sur ce dernier site, trois tombes de guerriers ont été dégagées. Dans l'une, un homme âgé d'environ soixante ans reposait dans un demi-tronc évidé. L'individu avait de son vivant subi une trépanation, opération très rare, mais attestée au cours de



Fig. 12 Nécropole de Sous-le-Scex. Tombe 546 en cours de dégagement. Une grande épée, un umbo de bouclier et une pointe de lance reposent à la gauche du défunt (voir fig.11).

la préhistoire. Cette intervention chirurgicale a certainement été la cause du décès de l'individu, les os du crâne ne montrant aucune trace de cicatrisation. Une épée reposait contre le flanc du défunt, accompagnée d'une javeline à pointe en fer, longue d'environ 2,50 m, que l'on avait rituellement brisée pour pouvoir la placer au fond du cercueil. Un bouclier recouvrait le corps et une bouteille en céramique avait été déposée en offrande près de la tête. Une autre sépulture de guerrier renfermait un homme très robuste, d'une cinquantaine d'années, qui avait également subi une trépanation sur l'arrière du crâne. Dans ce cas, l'opération a été couronnée de succès car l'os s'est partiellement ressoudé. Une longue épée en fer dans son fourreau en bronze avait été emballée dans un tissu en laine et déposée à ses côtés. Une javeline et un bouclier complétaient son armement (fig. 11). Près de la tête, reposait un disque en bronze énigmatique, fixé probablement sur une hampe en bois. Cette pièce était recouverte, selon les analyses, par une série de crins de cheval cousus par mèche. S'agit-il d'un ornement de harnais de cheval ou d'une sorte de bâton de commandement, insigne du chef de guerre? Cet objet ne trouve qu'un seul et unique parallèle dans le monde celtique, le disque de la tombe de Saint-Guérin, décrite plus haut.

Des enfants ?

Un fait courant chez les populations celtiques tout comme chez les Sédunes est l'absence, dans les nécropoles, de tombes de très jeunes enfants. Il semble que le nouveau-né décédé ne bénéficiait pas du même statut que les plus âgés et que son corps ne devait pas quitter le lieu familial. En effet, lors de la fouille d'un village celtique dans les environs de Brigue, près d'une centaine de nouveaux-nés ou d'enfants morts-nés ont été découverts à l'intérieur des maisons d'habitation. La méconnaissance des lieux d'habitation en territoire sédune ne permet pas de certifier l'existence d'un tel rite; les quelques tombes d'enfants connues ne concernent que des jeunes de plus de 6 ans. A l'emplacement de la crypte de la Cathédrale, le squelette d'un



Fig. 13 Nécropole celtique de Sous-le-Scex, tombe d'enfant 424. Fibule en fer dans laquelle sont enfilés deux fragments d'un bracelet en bronze et une perle en verre jaune. 2^e siècle avant J.-C. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

jeune enfant était accompagné d'un vase en forme de toupie de taille réduite (fig. 14). Cette pratique du dépôt d'offrandes en modèle réduit se retrouve fréquemment dans le Valais celtique. Plusieurs dizaines de vases miniatures déposés au Musée



Fig. 14 Bouteilles en forme de toupie provenant de Sion. A gauche, modèle réduit (tombe d'enfant trouvée dans la crypte de la Cathédrale). A droite, récipient peint (tombe d'une femme âgée, nécropole de Sous-le-Scex). 2^e siècle avant J.-C. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

cantonal d'archéologie de Sion et dans d'autres musées de Suisse proviennent notamment de la grande nécropole celtique et gallo-romaine de Riddes, détruite au XIX^e siècle sans observations. Dans une autre tombe de Sous-le-Scex, un enfant âgé d'environ 7 ans avait été emmaillotté dans un linceul en lin et déposé dans un tronc d'arbre, la tête reposant sur un coussin doublé de fourrure de martre. On avait fermé le linceul par une grande agrafe en bronze, portée habituellement par les adultes et dans laquelle étaient enfilés une perle en verre et deux fragments d'un bracelet en bronze (fig. 13). Ce bracelet, que l'on avait cassé et replié pour former deux petits anneaux, était, pour l'époque déjà, une antiquité, un bijou de famille qui n'était plus à la mode depuis au moins huit générations!

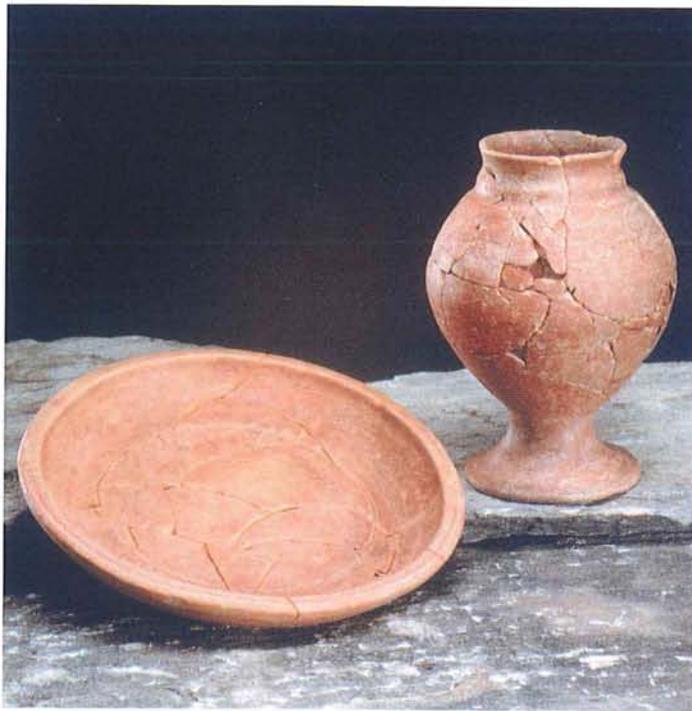


Fig. 15 Passage de La Matze, tombe découverte en 1998. Grande bouteille et plat en céramique. Vers 50-30 avant J.-C. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

Des offrandes pour l'au-delà



Fig. 16 Passage de La Matze, tombe découverte en 1998. Monnaies celtiques en bronze provenant d'une bourse accrochée à la ceinture de la défunte. 50-30 avant J.-C. Dépôt temporaire Archéologie cantonale, Martigny.

Les Gaulois croyaient en l'immortalité de l'âme et à l'existence d'un au-delà. Pour assurer leur protection et leur survie, mais également pour affirmer leur rang social, ils étaient ensevelis

dans leur costume d'apparat, accompagnés des parures et des armes représentatives de leur statut. Au côté du costume, on retrouve dans les sépultures plusieurs offrandes dont la fonction première est de permettre aux défunts d'effectuer le voyage vers l'au-delà. Les offrandes alimentaires sont habituellement déposées dans de la vaisselle en céramique: la boisson dans des bouteilles et la nourriture sur des plats (fig. 15). Les bouteilles sont très souvent des pièces de prestige, décorées ou peintes; on observe parfois dans les tombes sédunes des récipients en forme de toupie, importés du Sud des Alpes qui devaient contenir de l'eau, de



Fig. 17 Détail d'une monnaie véragre de la tombe du Passage de La Matze. Dépôt temporaire, Archéologie cantonale, Martigny.



Fig. 18 Passage de La Matze, tombe découverte en 1998. Ossements de poule reposant sur un plat en céramique. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

l'hydromel ou plus vraisemblablement du vin, fort apprécié des Gaulois (fig. 14). Des plats de grandes dimensions apparaissent dans les sépultures sédunes tardives et trahissent déjà une influence romaine (fig. 15 et 20). Lorsque leur contenu a pu être

analysé, il s'agissait d'aliments, œufs ou poulet, apprêtés pour la circonstance (fig. 18).

Dans leur voyage vers l'au-delà, les âmes, selon la mythologie grecque, devaient franchir le fleuve Achéron, frontière entre le monde des vivants et celui des morts. Pour cela, ils devaient payer une obole au batelier Charon qui en assurait la traversée. Ce rite, introduit chez les Gaulois par les contacts étroits entre-



Fig. 19 Peinture de Lévy 1824. Représentation d'une maison celtique de Suisse.



Fig. 20 Montorge. Nécropole détruite au XIX^e siècle. Plats et bouteilles, fin I^{er} siècle avant J.-C. – I^{er} siècle après J.-C. Musée cantonal d'archéologie, Sion.

nus avec les peuples de la Méditerranée, n'était cependant pas systématiquement suivi: la plupart des tombes sédunes sont dépourvues de numéraires. Lorsque cette coutume est attestée, elle concerne uniquement des femmes. Sous-le-Scex, on a retrouvé deux minuscules oboles en argent fourré, l'une glissée dans la bouche et l'autre dans le creux de la main de la défunte. Dans la tombe du Passage de La Matze, une bourse attachée à la ceinture de la défunte contenait trente monnaies (fig. 16). Plus que le simple dû à l'inférieur nocher, on a sans doute voulu souligner ici le statut social important de la personne inhumée.

Une société aristocratique?

La société celtique dans les textes

Chez les Celtes, la connaissance reposait essentiellement sur une tradition orale qui s'est peu à peu éteinte avec la conquête romaine et la perte de l'indépendance gauloise. Les seuls textes à disposition sont des sources extérieures, essentiellement grecques et latines, qui véhiculent des informations généralement incomplètes et souvent fantaisistes. Pendant longtemps, l'image conventionnelle des Gaulois a été déformée et réduite à des clichés

(fig. 19). On les a imaginés avec les cheveux blonds, habillés de braies en patchwork, buveurs invétérés, cruels et pratiquant des sacrifices humains. Certains auteurs antiques sont tout de même dignes de foi. Parmi ceux-ci, César reste notre informateur le plus fidèle dans la mesure où lui-même et ses lieutenants ont eu affaire de près à ces tribus qu'ils ont combattues ou avec lesquelles ils ont souvent fait alliance. Ses explications demeurent cependant peu explicites et parfois simplistes. L'auteur s'adresse à Rome et à ses concitoyens dans un but politique. Il donne ainsi une vision ethnocentriste de la société celtique en y plaquant, dans les domaines abordés, des idées romaines, notamment sur la religion ou l'organisation politique et sociale des Gaulois.

César précise qu'il y avait deux sortes d'hommes, d'un côté les aristocrates, de l'autre le reste des gens. Selon lui, «la plèbe gauloise ne compte pour rien et n'ose rien par elle-même». La vision de la société celtique par César se résume donc à celle d'un noble romain habitué à la distinction entre les patriciens (les aristocrates) et les plébéiens (le peuple). Il occulte ainsi toute une partie de la population, notamment les commerçants, les artisans ou les esclaves. Il apporte en revanche quelques précisions sur l'aristocratie gauloise. Ce groupe dirigeant comprend deux classes sociales: d'un côté les druides, prêtres dotés de pouvoirs étendus et de certains privilèges, de l'autre les chevaliers ou les guerriers. Les fondements de l'organisation de la vie sociale et politique étaient régis par un système de clientélisme qui permettait aux personnages les plus influents de dominer le clan ou la tribu. Cette perception de la société celtique, brièvement résumée, est-elle corroborée par les documents archéologiques disponibles en territoire sédune?

La société chez les Sédunes

Il est toujours délicat de définir une hiérarchisation sociale sur la base des vestiges archéologiques observés dans les sépultures. En fait, il se pourrait qu'une partie seulement des membres de la tribu avaient droit à être ensevelis au sein de la nécropole.



Fig. 21 Reconstitution de la femme sédune de la «Maison Duval». Vers 80-50 avant J.-C.

Cependant, les observations archéologiques menées à Sion laissent entrevoir plusieurs couches sociales qui se distinguent dans la mort par l'habillement et le mobilier funéraire des défunts.

On assimilera à la classe supérieure, à l'«aristocratie» sédune, les guerriers et les femmes richement dotées de parures et d'offrandes. Les premiers sont accompagnés d'une panoplie guerrière, bouclier en bois de mélèze, javeline à pointe en fer et grande épée. Les secondes portent des vêtements très luxueux pour

l'époque: justaucorps à manches longues en lin recouvrant les chevilles et doublé d'un *peplos* en laine, ajusté aux épaules par des fibules en fer ou en bronze. Diverses offrandes alimentaires, viatique indispensable pour le voyage dans le monde des morts, les accompagnent.

Mais la plupart des femmes sont habillées d'un simple costume en laine fermé aux épaules par deux fibules et ajusté à la taille par une ceinture en cuir (fig. 21). Nombreux également sont les hommes enveloppés dans un simple linceul de toile fermé par une agrafe en fer et déposés dans un demitronc évidé. Serait-ce là l'indice de la classe «moyenne», artisans ou individus sans statut social particulier?

Il existe de rares sépultures, tant masculines que féminines, où les défunts ne sont accompagnés d'aucun objet et parfois simplement déposés en pleine terre sans cercueil: on pourrait suggérer de voir là l'indice de la présence d'esclaves ensevelis dans le même cimetière que leur maître.

Des clans familiaux

L'une des caractéristiques des cimetières celtiques, en particulier sur le Plateau suisse mais également au Tessin, est la présence de grandes nécropoles réunissant parfois plus d'une centaine de tombes. Pour l'heure – mais tout le sous-sol de la ville n'a bien sûr pas encore été suffisamment exploré – on pressent à Sion une distribution des sépultures par petits groupes, disséminés sur le cône d'alluvions de la Sionne: quartier de Saint-Guérin, Sous-le-Scex, rue de Lausanne, rue de Savièse, avenue Ritz, avenue du Midi, etc. (couverture dos). A chaque fois, le nombre de sépultures observées avoisine rarement la dizaine, exception faite du pied du rocher de Valère où, à ce jour, vingt-huit sépultures ont été fouillées à l'emplacement de l'église médiévale. Il est difficile d'interpréter ces petits regroupements qui, avec les réserves d'usage, font penser à des cimetières de clans ou de familles. On retrouve dans chacune des nécropoles toutes les classes d'âge ou de sexe, à l'exception des nouveaux-nés. Il n'y a apparemment aucun secteur funéraire réservé aux riches ou aux pauvres, aux guerriers ou aux jeunes. Des études génétiques sur les ossements permettraient peut-être d'avancer dans cette hypothèse.

Un village sédune à Sion?

On s'est longtemps posé la question de savoir à quand remonte le premier noyau urbain de Sion. Les impressionnants dolmens d'époque néolithique (env. 3000-2000 avant J.-C.) découverts dans la région du Petit-Chasseur prouvent, à une époque déjà ancienne, l'existence d'une importante communauté implantée aux pieds des collines de Valère et de Tourbillon. Aucun vestige archéologique ne permet cependant de se faire une idée des lieux d'habitation. Près de 3000 ans plus tard, le même problème se pose avec la peuplade des Sédunes, puisqu'en dehors des sépultures, aucune trace d'habitat contemporain n'a pu être mise en évidence.

Si le regroupement de tombes en petits cimetières appartenant à des familles ou à des clans se vérifiait, on pourrait penser à un habitat dispersé sur tout le cône de la Sionne et non à une véritable agglomération. L'autre hypothèse consiste à admettre l'existence d'un site fortifié, fait habituel chez les Celtes, implanté peut-être sur l'une des collines de Valère ou de Tourbillon. Les Sédunes auraient ainsi disposé d'un bourg fortifié à l'instar de celui des Vérages, *Octodurus*, décrit par César. Cette supposition, déjà formulée par le chercheur Louis Blondel au milieu du XX^e siècle, ne repose malheureusement sur aucun fondement archéologique. On peut néanmoins penser qu'il existait chez les Sédunes, au même titre que dans la plupart des tribus gauloises, un centre de ralliement et de réunion. On y traitait les affaires politiques et les querelles intestines, on s'y rassemblait à l'occasion de fêtes religieuses, certainement très fréquentes.

Conclusion

Nous avons essayé, à l'aide des premiers textes antiques et surtout du patient décryptage des vestiges archéologiques, d'éclairer un peu le mystère des Sédunes. Nous sommes bien en présence de Celtes ou, pour le moins, d'une population de souche pré-celtique, ayant à ce point assimilé les traditions et le mode de vie des Celtes qu'elle ne s'en distingue plus. Cependant, dans ce Valais, terre de montagnards, on remarque certaines coutumes qui dénotent une population très attachée à ses propres traditions et, sous certains aspects, plutôt imperméable aux mouvements culturels extérieurs. Par exemple, les anneaux de chevilles que portent les femmes sédunes au I^{er} siècle avant notre ère renvoient à une tradition celtique presque millénaire alors que les Gaulois, vivant en dehors des Alpes, l'ont abandonnée depuis longtemps. Parallèlement, on observe quelques signes d'ouverture vers l'extérieur, en particulier au moment où Rome va intégrer le monde alpin dans son espace économique. On apprécie alors la vaisselle et surtout le vin, importés des bords de la Méditerranée.

Légendes des inscriptions trouvées à St-Maurice et à Sion (voir p. 4)

Fig. 3

[D]ruso Caesari / [Ti(berii)] Augusti f(ilio), divi Augusti / nepoti divi Iulii pronep(oti) / [a]uguri pontifici quaestori / [f]lamini augustali co(n)s(uli) II / [t]ribunicia potestate II / [[civitate]]s IIII vallis / Poeninae.

A Drusus César, fils de Tibère Auguste, petit-fils du Divin Auguste, arrière-petit-fils du Divin Jules, augure, pontife, questeur, flamine augustal, consul à deux reprises, dans sa deuxième puissance tribunicienne, les quatre cités de la Vallée Poenine.

Fig. 4

[Im]p(eratori) Caesari divi f(ilio) / [A]ugusto co(n)s(uli) XI / [t]ribunicia potestate XVI / [patri] patriae / [ponti]fici maximo / [civi]tas Sedunorum / patrono.

A l'empereur Auguste, fils du Divin César, consul pour la onzième fois, dans sa seizième puissance tribunicienne, père de la patrie, grand pontife, la cité des Sédunes, à leur protecteur.

Orientations bibliographiques

Philippe Curdy et Sébastien Favre «Promenade dans la préhistoire sédunoise». Bulletin Sedunum Nostrum n° 59, 1995.

Philippe Curdy, Marie Besse et François Mariéthoz, «Le rituel funéraire en territoire sédune». Actes du colloque d'Aoste (I) 1994. Bulletin d'études préhistoriques alpines, V-VI, 1994-1995, 169-187.

François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, «Sion jusqu'au XII^e siècle. Acquis, questions et perspectives». Vallesia XL, 1985, 1-60.

Gilbert Kaenel, «Cinq tombes du second âge du fer à Sion. Fouilles Bocksberger, Sauter et Gallay». Archéologie suisse 6, 1983, 46-56.

Venceslas Kruta, «Aux racines de l'Europe: le monde des Celtes». Paris, 2001.

Jean-Christophe Moret, Antoinette Rast-Eicher et Pascal Taillard, «Sion: les secrets d'une tombe sédune». Archéologie suisse, 23, 2000, 10-17.

«La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen-Age». Volume IV, L'Age du Fer. Bâle, 1999.

«Le Valais avant l'Histoire». Catalogue de l'exposition, Musées cantonaux, Sion, 1986.

«Vallis Poenina, Le Valais à l'époque romaine». Catalogue de l'exposition, Musées cantonaux, Sion, 1998.

Crédit des illustrations

Archéologie cantonale, Jacqueline Bertelle, Martigny, fig. 1, 17.

D'après Howald et Meyer 1941, fig. 15, complément Andreas Henzen, fig. 2.

Musée cantonal d'archéologie, Heinz Preisig, Sion, fig. 3, 4, 6, 7.

Cabinet cantonal de numismatique, Heinz Preisig, Sion, fig. 5.

ARIA S.A., Muriel Ramoni, Sion, fig. 8.

Musée cantonal d'archéologie, Bernard Dubuis, Erde, fig. 9, 15.

TERA Sàrl, Andreas Henzen, Sion, fig. 10.

ARIA S.A., Jean-Philippe Dubuis, Sion, fig. 11, 12, 14.

Musée cantonal d'archéologie, Philippe Curdy, Sion, fig. 13.

Stéphane Ramseyer, Sion, fig. 16.

TERA Sàrl, Jean-Christophe Moret, Sion, fig. 18.

D'après Archéologie Suisse, 14/1991.2, ill. 20, fig. 19.

Musée cantonal d'archéologie, Bertrand De Peyer, Sion, fig. 20.

Musée national suisse, fig. 21.

Page de couverture et dos:

Musée cantonal d'archéologie, Bernard Dubuis, Erde.

D'après Moret *et al.* 2000, 10 fig. 2., complément Andreas Henzen.



Sedunum Nostrum

Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion
Case postale 2245 – CH-1950 Sion 2 Nord
CCP 19-9921-3

Rédaction

Elvira Barras

Impression

Imprimerie Fiorina, Sion